

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 19 AVRIL 2016 A 20 H 15

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Seize, le **19 AVRIL A 20 H 15**

Extrait affiché le :
20 avril 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

3^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, M. CHMIDLIN Stéphane,
M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL
Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle,
Mme FLICKER Gisèle, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice,
Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M.
JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,
Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Objet : Renouvellement CEJ pour les
années 2016 à 2019.

Absents excusés : Mme DEMAIZIERE Chantal,
M. CHARDIN Denis, M. FOUCAL Olivier.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme VINCENT Marie	à	Mme BOULANGER Annie
M. TARDIEU François	à	M. PIERRAT Benoît
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel	à	Mme FLICKER Gisèle

N° 48/2016

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Après demande d'ajout d'une question supplémentaire au Conseil
Municipal ; qui y répond favorablement à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Madame
Line GEROME, adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse est un
dispositif dont la Commune était signataire avec la CAF jusqu'au 31/12/2015. Le Contrat Enfance Jeunesse
vise à soutenir les collectivités qui s'engagent à développer une politique enfance jeunesse, destinée à
favoriser :

- La mise en place de services d'accueil des jeunes enfants à destination des familles (structures
multi-accueil, garderies périscolaires, relais assistantes maternelles, Centre de loisirs...)

- Les loisirs collectifs et les vacances des enfants et des adolescents de 6 à 18 ans,

Dans le cadre d'un partenariat étroit à mettre en place entre la commune et la Caisse d'Allocation
Familiales. Ce dispositif fixe de manière très précise les actions éligibles au contrat, les règles de co-
financement de ces actions (plafonnement des prix de revient, taux de fréquentation, taux
d'accompagnement) et s'applique dans le cadre de critères de sélectivité.

Madame L.GEROME rappelle à l'assemblée les objectifs du contrat de la
Commune, le schéma de développement mis en place, son taux de réalisation lors de la période
contractuelle précédente, les effets attendus, les résultats obtenus et invite à se prononcer sur le
renouvellement de ce Contrat pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unaniment présent et représenté, autorise Monsieur le Maire :

- à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales le renouvellement du contrat Enfance Jeunesse en faveur des enfants et des jeunes de la Commune pour les années 2016 à 2019.
- A poursuivre la gestion des équipements et structures inscrits au Contrat enfance Jeunesse.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,